



Paris, le 30 août 2017

Monsieur le Député,

A la suite aux récentes publications dans les médias français sur la mise en détention administrative, pour une durée de 6 mois, du Franco-palestinien M. Salah HAMOURI, et à la campagne actuelle demandant sa libération, je souhaite porter à votre connaissance les éléments suivants :

M. HAMOURI a été arrêté la première fois, le 13 mars 2005 pour trois chefs d'inculpation :
- son appartenance à une organisation terroriste – donc illégale -, le Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP) ;
- sa position de leader au sein de cette organisation ;
- sa participation dans le complot destiné à assassiner le rabbin Ovadia Yossef, chef d'un parti politique.

Il est à souligner que le FPLP figure sur la liste des organisations terroristes établie par l'Union européenne, les Etats-Unis et le Canada. Cette organisation a commandité et revendiqué plusieurs attentats visant des civils en Israël mais aussi en France dans l'attentat commis contre la Synagogue de la Rue Copernic en octobre 1980.

Après avoir plaidé coupable, M. HAMOURI a finalement été condamné pour actes de terrorisme, en avril 2008, à la moitié de la peine qu'il encourait, et a été libéré en décembre 2011, dans le cadre de l'accord de la libération du soldat franco-israélien Guilad Shalit, contre plusieurs prisonniers palestiniens.

M. Salah HAMOURI n'a alors jamais exprimé le moindre regret pour ses actions et a même, dans une interview pour l'agence de presse Reuters, confirmé son implication dans le projet d'attentat, affirmant que lui et ses complices avaient « tous les droits d'assassiner le grand rabbin ». Il a aussi et surtout repris ses activités au sein du FPLP.

Récemment, et précisément, en conséquence de la reprise des activités de M. HAMOURI au sein de l'organisation terroriste, les services de sécurité israéliens ont pris plusieurs mesures. Il a, entre autres, été interdit d'accès à la région de la Judée-Samarie en 2015/2016. Il a ainsi été convoqué par la police israélienne, et a été mis en garde par les services de sécurité, ce qui ne l'a pas dissuadé de poursuivre ses activités illicites. M. Salah HAMOURI a donc été mis en détention administrative comme mentionné précédemment.

Alors que le terrorisme est le fléau universel de notre siècle et que la France et Israël sont unis dans cette lutte, la mobilisation pour la libération de Salah HAMOURI est plus qu'inquiétante.

En espérant que ces éléments auront pu compléter votre information, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération très distinguée.

Marc ATTALI

Ministre plénipotentiaire